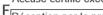
084-218400174-20240410-DE-2024-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024 Publication: 15/04/2024





EXTRAIT DU RECTISATORE compétente par délégation DES DÉLIBÉRATIONS DU CONS

Département de VAUCLUSE Arrondissement de CARPENTRAS

# COMMUNE DE BÉDOIN

#### Séance du 10 avril 2024

Nombre de membres : Afférents au conseil Municipal: 23

En exercice: 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs: 5

Date de la convocation : 06/04/2024 Date de publication: 15/04/2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix avril, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BEDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CONSTANT.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, M. David MALINGE, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Eliane BARNICAUD, Mme Cécile PAULIN, M. Romain DETHÈS, M. Christophe CHAUMARD, Mme Yannick CHARRETEUR.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Eliane BARNICAUD en faveur de Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Cécile PAULIN en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Romain DETHÈS en faveur de Mme Dominique VISSECQ, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, Mme Yannick CHARRETEUR en faveur de M. Olivier MERCIER.

RÉPUBLIQUE FRANÇAIS

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

### N° MA-DEL-2024-042

## **OBJET: MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS DE NOTRE TERRITOIRE**

RAPPORTEUR: Mme Emmanuèle VALERIAN

Cette profession, constituée de femmes et d'hommes dévoués, produisent chez nous des fruits et légumes d'une extrême qualité, et font face à des défis de plus en plus complexes.

Ils oeuvrent sans relâche pour nourrir nos foyers bien au-delà de notre département de Vaucluse.

Pour être à leur coté au quotidien, tous les Conseillers Municipaux déclarent que « nous partageons pleinement leurs préoccupations et comprenons la frustration qui émane de la communauté agricole. Les distorsions de concurrence sur le marché européen, la multiplication d'événements climatiques extrêmes, l'inflation, le prix des carburants et de l'électricité, l'empilage des normes, les mesures destinées à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires appliquées avec riqueur alors que l'on importe des produits du monde entier, pays dans lesquels on ne respecte pas ou peu de normes environnementales, tout cela étouffe notre agriculture ».

Personne ne peut nier, pour la quatrième année consécutive, une baisse de la production française, ce qui met à mal notre souveraineté alimentaire mais aussi les revenus de nos agriculteurs qui réclament de pouvoir vivre dignement de leur travail. Rappelons simplement que les dispositions de la loi Egalim, qui avaient été accueillies favorablement, semblent détournées de leur objectif principal, à savoir protéger le revenu des producteurs.

Toutes ces contraintes et difficultés ont un impact significatif sur leur quotidien et risquent, à court terme, de mettre en danger la pérennité de leurs exploitations.

## Notre commune de Bédoin est historiquement et profondément liée à l'agriculture.

Nous sommes témoins des efforts acharnés de nos paysans, au sens le plus noble du terme, pour maintenir une activité agricole durable. Cependant, il est devenu de plus en plus évident que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour soutenir nos producteurs et assurer la viabilité de l'agriculture locale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Municipaux du conseil municipal de la ville de Bédoin, tenons à vous assurer de notes de motes de la ville de Bédoin, tenons à vous assurer de notes de motes de la ville de Bédoin, tenons à vous assurer de notes de la ville de Bédoin, tenons à vous assurer de notes de la ville de Bédoin, tenons à vous assurer de notes de la ville de Bédoin, tenons à vous assurer de notes de la ville de Bédoin, tenons à vous assurer de notes de la ville de Bédoin, tenons à vous assurer de notes de la ville de Bédoin, tenons à vous assurer de notes de la ville de Bédoin, tenons à vous assurer de notes de la ville de Bédoin, tenons à vous assurer de notes de la ville de Bédoin, tenons à vous assurer de notes de la ville de Bédoin, tenons à vous assurer de notes de la ville de Bédoin, tenons de la ville de Bédoin de la v agricole, et de notre soutien.

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication: 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation Notre Conseil Municipal souhaite témoigner également de sa compréhension face عبير enjeux et à la profonde inquiétude, voire le découragement de la profession.

Avec nos partenaires européens également impactés par ce marasme, il apparaît impératif de mettre en place des politiques et des initiatives crédibles qui reconnaissent la valeur cruciale de l'agriculture pour notre société.

Entendu cet exposé et après en avoir débattu,

Par 21 voix pour et 2 abstentions (Patrick CAMPON et Michel FELDMANN), le Conseil Municipal décide d'approuver la motion de soutien aux agriculteurs de notre territoire.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture

de Vaucluse le : 15/04/2024

et publication sur le site internet de la commune de

Bédoin le : 15/04/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - <u>greffe.ta-nimes@juradm.fr</u> ) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.